Réfection de la charpente et couverture de la Porte Taillée - Mise en valeur du site de la Porte Taillée - Approbation du projet d'exécution - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 novembre 2001, a retenu le principe de la réfection de la charpente et la couverture de la tour de la Porte Taillée et de la révision de l'ancien corps de garde situé au pied de la tour.

Après études, il apparaît que la révision de la toiture de l'ancien corps de garde n'est pas suffisante. Par conséquent, elle sera refaite dans son intégralité.

L'opération dont la maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par la Direction des Bâtiments, se déroulera en deux tranches :

- * En 2004 sera réalisée la réfection de la charpente et de la couverture de la tour pour un montant de travaux de 90 000 € TTC.
- * En 2005 sera réalisée la tranche conditionnelle qui comprend la réfection de la charpente et de la couverture de l'ancien corps de garde pour un montant de 40 000 € TTC.

Le montant total des travaux réalisés sur le monument s'élève à 130 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- La première tranche comprenant la réfection de la toiture de la tour, l'élagage des arbres d'alignement et le défrichage du piton rocheux sera réalisée été 2004.
- La deuxième tranche comprenant la réfection de la charpente et de la couverture de l'ancien corps de garde, la mise en lumière du monument et les travaux de mise en valeur du site sera réalisée été 2005.

Le financement de l'opération est le suivant :

Travaux sur monument : 130 000 € TTC dont :

- une participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles : 50 % du montant HT des travaux,
- parts du Département du Doubs et de la Ville de Besançon : 50 % du montant HT des travaux + TVA.

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

En complément de ces travaux, pour améliorer la mise en valeur du site, il conviendra d'entreprendre une série de travaux connexes :

- * Des travaux d'enlèvement de la végétation aux abords du piton rocheux et taille des arbres d'alignement situés le long de la RN (travaux prévus en 2004)
- * Une mise en lumière de l'édifice qui sera intégrée dans le programme de travaux 2005 ou 2006 «Plan Lumière»
- * L'enfouissement des lignes aériennes sur la voirie nationale, des réseaux d'électricité et de télécommunication et d'éclairage public pour un montant de 21 000 € TTC
- * Le déplacement de l'armoire France Télécom. de sous répartition pour un montant de 20 000 € TTC.

L'ensemble des travaux d'accompagnement devra faire l'objet d'un financement à rechercher dans le cadre des tranches annuelles.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres,
- solliciter les subventions auprès de l'État et du Département conformément au plan de financement ci-dessus et les inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives au chapitre 13.324.1321/1323.1621.33000.
- **«M. LE MAIRE :** Ça fait partie d'une autre opération qui tenait au cœur de beaucoup de Bisontines et de Bisontins et du Maire. Je crois que là aussi c'est une promesse tenue, une de plus. Le coût n'est pas nul, 150 000 €, mais c'est une belle opération qui va être réalisée et on demande des subventions.
- M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, pour que cette réalisation soit vue par le plus grand nombre...
 - M. LE MAIRE: On l'éclairera peut-être.
 - M. Bernard LAMBERT: ... le prélèvement des arbres se fera à partir de quel niveau ?
- **M. LE MAIRE**: Nous allons prendre un certain nombre de mesures pour qu'on voie ce bâtiment mais on ne sait pas encore lesquelles. De toute façon ce n'est pas moi qui vais me coucher devant les tronçonneuses parce qu'on coupe quelques arbres autour, chacun le sait.
- M. Bernard LAMBERT: Effectivement, pour que le site soit vu par le plus grand nombre, il faut couper d'un côté comme de l'autre.
- *M. LE MAIRE :* Tu as raison, je n'ai pas l'impression qu'il y a beaucoup de cèdres du Liban ou de sapins bleus qui poussent là sur la butte, qu'il y ait beaucoup d'arbres rares, donc nous pourrons couper quelques arbres pour une meilleure visibilité du bâtiment. C'est un projet auquel tenait beaucoup aussi Jean-Claude CHEVAILLER qui nous en parlait très souvent».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.